



Direction du Développement

RAPPORT AU COMITE SYNDICAL

- séance du 14 juin 2021 -

N° 21.049

**Objet : Ligne de tramway T6-Prolongement Hôpitaux Est/La Doua (T6 Nord)
Approbation du bilan de la concertation préalable et enseignements tirés en vue
de la poursuite des études**

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues,

Par délibération n°21.006 du 8 février 2021, le Comité Syndical du SYTRAL a autorisé, dans le cadre du plan de mandat 2021-2026, l'engagement de l'opération de prolongement de la ligne T6 entre les Hôpitaux Est et le campus universitaire de la Doua, appelée T6 Nord, et approuvé les objectifs ainsi que le programme prévisionnel présentant les caractéristiques essentielles du projet.

En application des articles L121-17 III et L121-17-1 du code de l'environnement, le SYTRAL a publié une déclaration d'intention dans les conditions prévues aux articles L121-18 et R121-25 du code de l'environnement.

Par délibération n°21.007 du 8 février 2021, le Comité Syndical du SYTRAL a approuvé les objectifs et les modalités de la concertation préalable, conformément aux dispositions des articles L103-2 et R103-1 du code de l'urbanisme ainsi que de l'article L121-16 du code de l'environnement. Cette concertation a par ailleurs été précédée d'une première concertation qui s'est déroulée après une phase d'études en 2019.

La concertation préalable s'est ainsi déroulée du 15 mars au 12 avril 2021. Elle s'appuyait sur la mise à jour des études préliminaires et notamment l'analyse multicritères comparative de deux tracés :

- le tracé « rouge » intègre les caractéristiques du tracé « historique », issu de la première concertation, retravaillées sous l'angle d'une insertion optimale et de dessertes efficaces ;
- les enjeux d'un tracé desservant le Nord-Est ont été reconsidérés et intégrés dans l'analyse multicritères. Ils constituent le tracé « vert ».

Le SYTRAL comptait sur la concertation préalable pour l'éclairer sur les attentes du public concernant le choix du tracé à partir des deux itinéraires proposés.

D'autres thématiques étaient également mises en avant dans la concertation :

- Le positionnement des stations ;
- L'insertion du tramway dans les quartiers traversés ;
- L'intermodalité, les modes actifs et la circulation ;
- Le cadre de vie et la conception environnementale du projet.

Les principales caractéristiques du projet T6 Nord soumis à concertation sont les suivantes :

- Une longueur de 5,6 km entre Hôpitaux Est et le campus universitaire de La Doua ;
- 55 000 voyages/jour attendus pour l'ensemble de la ligne T6 ;
- Création de 11 à 12 stations pour desservir, Lyon 3, Bron et les grands pôles d'activité de Villeurbanne, les quartiers résidentiels et les secteurs en mutation.

Le budget global du projet est estimé à 140 Millions d'euros HT à l'issue des études préliminaires (valeur décembre 2020). Sur le tracé vert, un surcoût est estimé à 7,5M d'euros HT du fait du linéaire plus important et des dévoiements de réseaux.

Le SYTRAL a mis en œuvre les modalités et outils pédagogiques suivants :

- 5 lieux d'information et d'expression permanents : Mairie de Villeurbanne ; Mairie de Bron ; Mairie de Lyon 3ème ; Hôtel de la Métropole ; Siège du SYTRAL.
- Dispositifs de présentation du projet :
 - o Une plateforme en ligne dédiée au projet, à l'adresse suivante : <https://t6nord-sytral.fr/>
 - o Le dossier de concertation, disponibles dans les 5 lieux d'information et d'expression précités et sur la plateforme en ligne dédiée au projet.
 - o Un dépliant d'information, qui en plus d'être mis à disposition dans les lieux cités ci-avant a aussi fait l'objet d'un boitage et d'une distribution lors des stands mobiles. Il était également disponible sur la plateforme en ligne.
 - o Une exposition dans les 3 lieux suivants : Mairie de Villeurbanne ; Mairie de Lyon 3ème ; siège du SYTRAL.
 - o Une vidéo de présentation du projet et des modalités de la concertation.
- Dispositifs de contributions :
 - o Les formulaires de contribution en ligne pour déposer avis et questions.
 - o Les registres dans les 5 lieux d'information et d'expression ;
 - o Le questionnaire de la concertation, qui en plus d'être mis à disposition dans les lieux cités ci-avant a aussi fait l'objet d'un boitage (avec la possibilité de le retourner gratuitement par Lettre T) et d'une distribution lors des stands mobiles. Il était également accessible en format numérique sur la plateforme en ligne.
- Dispositifs de participation :

En raison du contexte sanitaire, la plupart des temps de rencontre ont été organisés à distance.

 - o Une rencontre avec les acteurs constitués, sur invitation du SYTRAL, organisée par visioconférence, le 16/03/2021.
 - o Une soirée d'ouverture, ouverte à tous, sur inscription, organisée par visioconférence, le 17/03/2021.
 - o 4 ateliers de concertation, sur inscription, tous organisés par visioconférence : un atelier « tracés » (25/03/2021), un atelier « secteur Sud » (31/03/2021), un atelier « secteur Centre » (01/04/2021) et un atelier « secteur Nord » (06/04/2021).

Le SYTRAL a souhaité proposer des rencontres en présentiel pour toucher un large public, notamment ceux les plus éloignés des dispositifs numériques. Il est à noter qu'en raison de l'évolution du contexte sanitaire, en cours de concertation (confinement du département du

Rhône mis en place à partir du vendredi 26 mars 2021), le SYTRAL a dû adapter certains formats de rencontres.

- 4 stands mobiles sur les lieux de vie et de passage : 19/03/2021 ; 20/03/2021 ; 22/03/2021 ; 24/03/2021.
- 4 permanences :
 - Une permanence en présentiel le 17/03/2021.
 - 3 permanences à distance (visioconférence ou téléphone) : 31/03/2021 ; 07/04/2021 ; 10/04/2021.

Les mesures de publicité sur la concertation préalable ont répondu aux attentes légales et aux objectifs de bonne mobilisation du public :

- Un avis de concertation préalable du public pour l'avis d'ouverture permettant l'information du public concernant les modalités et la durée de la concertation :
 - Publication sur le site internet du SYTRAL et la plateforme participative dédiée au projet ;
 - Publication par voie d'affichage sur les 5 lieux d'information et d'expression.
 - Publication dans les journaux suivants :
 - Parutions dans Les Echos le vendredi 26 février et le lundi 15 mars ;
 - Parutions dans Le Tout Lyon, le samedi 27 février et le samedi 13 mars ;
 - Parutions dans Le Progrès, le lundi 1er mars et le lundi 15 mars ;
 - Parutions dans La Tribune de Lyon, le jeudi 25 février et le jeudi 11 mars.
- Une conférence de presse, le 11 mars ;
- Des actualités nombreuses sur les réseaux sociaux et le site internet du SYTRAL ;
- Des relais d'information via les collectivités partenaires ;
- Une communication renforcée à l'intention des habitants et usagers des réseaux TCL : affiches, vidéo d'information.

1. La participation et les contributions recueillies lors de la concertation

L'ensemble des rencontres organisées dans le cadre de la concertation préalable a réuni plus de 650 participants de la manière suivante :

- 292 connexions à la soirée d'ouverture ;
- 26 participants à la rencontre des acteurs constitués ;
- 115 participants aux ateliers ;
- Plus de 230 personnes rencontrées lors des rencontres de proximité (stands mobiles et permanences).

Un nombre important de contributions a été recueilli durant toute la concertation, et à travers l'ensemble du dispositif mis en œuvre.

Au total, 3637 contributions ont été recueillies de la manière suivante :

- 2273 avis libres et questions (dont 1421 avis recueillis via les questionnaires) :
 - 672 avis et 87 questions sur la plateforme
 - 86 avis dans les registres (dont 2 pétitions déposées en annexes des registres)
 - 4 avis par mail
 - 3 avis par courrier

- 1421 avis libres laissés dans les questionnaires :
 - 995 sur les questionnaires en ligne
 - 426 sur les questionnaires papier
- 2785 questionnaires remplis (dont 1421 avec un avis libre) :
 - 1958 en ligne
 - 827 en papier :
 - 447 Reçus par Lettre T
 - 285 Déposés dans les urnes
 - 95 Remplis lors des stands mobiles et permanence

Sur la base de l'ensemble des expressions recueillies au travers des différents dispositifs et lors des différentes rencontres, il appartient au SYTRAL, de déterminer les mesures nécessaires pour répondre aux enseignements tirés de la concertation préalable.

2. Analyse des observations exprimées

- Préambule

Lors de la concertation préalable, les participants se sont prononcés en grande majorité sur la thématique des tracés (81 % des avis de la concertation abordent cette thématique). En dehors des tracés, les thématiques les plus abordées ont concerné la desserte et l'environnement. Ensuite, certaines thématiques sont abordées avec une occurrence semblable : l'aménagement (partage de la voirie, espaces publics), la circulation et le stationnement, ainsi que l'insertion dans les secteurs contraints (impacts fonciers, nuisances).

- L'opportunité du projet confirmée

La majorité des participants a partagé l'opportunité du projet durant la concertation, considérant qu'il permettra de connecter le territoire au réseau de transport collectif métropolitain. Seuls 3,8% des avis remettent en question l'opportunité du projet et privilégient d'autres modes.

- Les tracés au cœur des échanges

Au cours de la concertation, le tracé a été l'objet de très nombreuses contributions. Le tronçon commun est bien accueilli par les participants, alors que les tracés rouge et vert divisent davantage. L'analyse des contributions sur cette thématique donne les résultats suivants :

- Dans les avis libres :
 - Tracé rouge : 25% sont pour, 11% sont contre, 9% proposent un tracé modificatif
 - Tracé vert : 24% sont pour, 15% sont contre, 1% proposent un tracé modificatif
 - Contributions sur tronc commun ou global tracé : 15%
- Dans les questionnaires :
 - Plutôt pour le tracé rouge : 55%
 - Plutôt pour le tracé vert : 38%
 - Pas de préférence : 7%

Ainsi, à l'issue de la concertation, le tracé rouge semble privilégié par les participants.

- La desserte locale, un enjeu dominant

Lors de la concertation, la desserte locale de Villeurbanne est apparue comme un enjeu prédominant. Les participants ont exprimé de fortes attentes sur la desserte par les transports en commun des commerces, les équipements et les établissements scolaires. Une forte demande de desserte de l'Est de Villeurbanne se fait aussi ressentir afin de désenclaver les quartiers de ce territoire. Les participants demandent également qu'une attention particulière soit portée aux stations et à leurs aménagements. Enfin, une réflexion globale sur les interconnexions avec les autres transports en commun de l'agglomération est attendue.

- L'environnement, un sujet à prendre en compte lors de la conception et de la mise en œuvre du projet

Durant la concertation, les participants ont montré qu'ils étaient particulièrement attentifs aux enjeux environnementaux. Ils souhaitent préserver au maximum les espaces verts (publics et privés) présents à proximité du tracé et saisir l'opportunité de le végétaliser au maximum pour laisser plus de place à la nature en ville.

- Un partage de la voirie avec les modes actifs

Les participants, en grande majorité habitants des secteurs traversés par le projet, disposent d'une réelle expertise d'usage quant au partage de la voirie, c'est pourquoi lors de la concertation ils ont exprimé des attentes précises à ce sujet. Ils souhaitent que le partage de la voirie entre les différents modes soit anticipé et que les cheminements soient les plus sécurisés possibles, notamment pour les cycles et les piétons. Les participants souhaitent également que les accès riverains soient facilités, dès la mise en service du tramway mais aussi durant la phase de travaux.

- La circulation et le stationnement, des préoccupations fortes pour les riverains et usagers

La circulation automobile préoccupe les participants puisqu'elle est aujourd'hui au cœur de nombreux déplacements quotidiens. Si les effets positifs du tramway sont attendus, telle que la décongestion de certains secteurs, des craintes sont exprimées quant au report de trafic qui pourrait émerger mais également sur les impacts possibles sur le stationnement.

- Une attention particulière à porter à l'insertion du tramway dans les quartiers traversés

L'insertion du tramway est un vrai sujet de préoccupation pour les participants. Ils l'ont exprimé tout au long de la concertation préalable. C'est d'ailleurs autour de ce sujet que sont organisées des mobilisations collectives dans les différents quartiers concernés. Les participants souhaitent que les impacts fonciers liés à l'insertion du tramway soient limités autant que possible et quel que soit le tracé retenu. Les riverains concernés par les tracés craignent également la cohabitation avec les nuisances (bruit, vibration) du tramway et souhaitent que des mesures soient prises pour les éviter.

- Autres thématiques

Parmi les autres thématiques abordées par les participants figurent : le cadre de vie et le patrimoine, la gestion des travaux, le développement économique local, le coût et le calendrier, la concertation. Si ces thématiques n'ont pas été prédominantes au cours des échanges, elles ont permis d'attirer l'attention du SYTRAL sur des opportunités ou points de sensibilité à prendre en compte dans la conception du projet.

3. Les suites à donner

a. L'opportunité du projet confirmée

L'opportunité du prolongement de la ligne T6 entre les Hôpitaux Est et La Doua desservant les communes de Bron, Lyon et Villeurbanne est confirmée par cette concertation préalable.

Le SYTRAL décide donc de poursuivre les études pour permettre une mise en service à l'horizon 2026.

b. Le choix d'un itinéraire et la localisation des stations

Le tracé, au travers des deux itinéraires proposés, a largement fait débat au cours de la concertation, que ce soit dans les différentes contributions recueillies ou lors des rencontres organisées. Les deux itinéraires proposés ont révélé des atouts mais également des points de sensibilité, particulièrement sur les secteurs contraints traversés, notamment au Nord du tracé. Au terme de la concertation et parmi les avis exprimés, **le tracé rouge apparaît légèrement préférentiel pour les personnes ayant pris part à la concertation.**

Par ailleurs, les principaux éléments différenciant issus de l'analyse multicritères réalisée dans le cadre des études préliminaires sont les suivants:

- Un linéaire d'intégration en secteur contraint plus important sur le tracé vert que sur le tracé rouge,
- Pour le tracé vert, des contraintes fortes pour l'intégration des modes actifs et la nécessité de déroger au PAMA (Plan d'Action pour les Mobilités Actives),
- Un impact important sur les déviations de réseaux pour le tracé vert (linéaire concerné et emprise travaux),
- Un risque sur l'exploitabilité de T6, T1/T4 et de la future ligne T9 sur le tronç commun Nord pour ce qui concerne le tracé vert
- Un montant d'opération plus élevé pour le tracé vert.

L'ensemble de ces éléments **conduisent le SYTRAL à retenir le tracé rouge en cohérence avec les avis exprimés lors de la concertation préalable.**

Les études se poursuivront donc sur ce tracé.

Concernant le positionnement des stations :

- Sur le tronç commun : Au regard des contributions sur le secteur de la « Route de Genas » et des éléments issus des études préliminaires, il est proposé de mutualiser les stations « Gare de Villeurbanne » et « Route de Genas » en une station unique « Gare de Villeurbanne » à implanter au sud de l'infrastructure de T3.
- Sur le tronçon « Grandclément – Doua » : Au regard des incertitudes et attentes quant à l'emplacement des stations au centre-ville de Villeurbanne; il est proposé d'approfondir la répartition géographique des stations sur ce tronçon dans le cadre des études d'avant-projet (AVP). Ce sujet sera également débattu en phase de concertation continue (un atelier secteur dédié).

c. Par thématiques, études techniques et concertation continue

Les principaux enseignements tirés de cette concertation et les propositions associées (à mettre en œuvre lors de la concertation continue) que formule le SYTRAL sont les suivantes :

- **Concernant l'accompagnement spécifique sur les secteurs contraints :**
Les contributions ont montré de fortes inquiétudes sur le nombre et la localisation des acquisitions foncières ainsi que sur les nuisances sonores et de vibrations susceptibles d'être engendrées par le passage du tramway sur certains axes, notamment rue Billon et rue Bourgey. Le SYTRAL s'engage à limiter au maximum les impacts fonciers sur les secteurs contraints et à mettre en place des mesures de limitation des nuisances sonores et des vibrations là où celles-ci ne peuvent être évitées.
 - Les études techniques chercheront à optimiser l'insertion du tramway et intégreront des dispositions visant à limiter au maximum les nuisances sonores et vibratoires,
 - En concertation continue, des modalités spécifiques et de proximité seront mises en œuvre pour accompagner les riverains concernés.
- **Concernant les enjeux de desserte,** des fortes attentes ont été formulées pour une meilleure desserte des quartiers Est de Villeurbanne, avec le sentiment que le quartier des Buers, notamment, n'était pas pris en compte dans les nouveaux projets de lignes fortes du plan de mandat.
 - Le SYTRAL s'engage à lancer une étude complémentaire sur la réorganisation du réseau de surface en lien avec la mise en service du T6 prolongé.
- **Concernant le cadre de vie et l'usage de l'espace public :**
 - Sur les volets intermodalité et modes actifs, la concertation a mis en avant l'opportunité d'aménager de nouvelles voies cyclables tout en soulevant des questionnements sur la sécurité liée au partage de la voirie et à la cohabitation des modes. Le SYTRAL s'engage donc à :
 - Travailler avec les services de la Métropole sur l'intégration des cycles et la cohérence avec le Plan d'action pour les Mobilités Actives (PAMA) et le projet de Réseau Express Vélo (REV) à proximité du T6 Nord
 - Travailler à des aménagements sécurisés pour le partage de la voirie entre les différents modes
 - Mettre en œuvre les conditions d'une bonne intermodalité aux abords de chaque station
 - Sur les volets circulation et stationnement, le SYTRAL note des attentes du public en matière de décongestion de certains secteurs et de maintien d'un maximum de places de stationnements et des accès riverains et commerçants. Le SYTRAL s'engage à travailler finement avec les services de la Métropole et des Villes sur le nouveau plan de circulation prenant en compte les impacts liés à l'arrivée du tramway et à mener une étude d'insertion des places de livraisons et maintien des accès riverains.
 - Sur le volet environnement : si le tramway est perçu largement comme un mode répondant aux objectifs environnementaux, et comme une opportunité de végétaliser les secteurs traversés, la concertation a également révélé des attentes fortes sur la préservation des espaces verts existants (parc, jardins publics et privés). Pour cela, le SYTRAL s'engage à limiter au maximum les impacts sur les espaces verts et végétalisés existants et à proposer des aménagements qui participeront à la revégétalisation et à la réduction des îlots de chaleur sur l'ensemble des secteurs traversés.
 - Pour les espaces publics, leur réaménagement, particulièrement les places et carrefours, suscite de fortes attentes, avec un point d'attention à ne pas créer des « fractures » dans l'espace public par le passage du tramway. Comme pour tous les projets de tramway qui font l'objet d'un réaménagement de façade à façade, le

SYTRAL s'engage à mener des études en lien avec l'ensemble des partenaires des secteurs concernés pour proposer et réaliser des aménagements de qualité, au bénéfice des riverains, des commerces et de tous les usagers. Il s'engage également à proposer des aménagements permettant l'accessibilité de la ligne et de l'espace public, y compris pendant les travaux.

- **Concernant l'accompagnement des travaux du chantier**, le SYTRAL note les craintes et questionnements concernant les impacts sur les commerces des rues concernées et sur la circulation et les accès durant la phase travaux. Il s'engage, comme pour tous ses projets à assurer l'accessibilité des logements et commerces et maintenir les cheminements piétons et cycles tout au long des travaux. Un accompagnement spécifique de l'ensemble des riverains et commerçants sera mis en œuvre pendant toute la durée des travaux.

En parallèle de la poursuite des études et dans la continuité des différentes phases de concertation engagées sur le projet, et pour répondre aux attentes qui se sont exprimées durant la concertation préalable, le SYTRAL s'engage à poursuivre la concertation et le dialogue avec les habitants et usagers jusqu'à l'enquête publique du projet. Pour cela, il proposera un dispositif adapté aux enjeux du projet :

- Une concertation ouverte à tous, pour poursuivre les échanges sur les thématiques liées au projet, par secteur à chaque phase d'étude (AVP/ PRO). Ces temps d'échange seront accompagnés d'une information continue et d'un dispositif en ligne, grâce à la plateforme du projet.
- Une concertation ciblée, à destination des riverains et commerçants concernés. Des temps de rencontres de proximité leurs seront dédiés. Ils accompagneront le dispositif de « relation riverains ». Une chargée de relation riverains est en effet dédiée au projet, et sera mobilisée jusqu'à sa mise en service. Ce dispositif contribue à la bonne information sur l'avancée du projet et des travaux auprès des riverains, commerçants et usagers du réseau.

Il vous est proposé en conséquence, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, de bien vouloir :

- Approuver le bilan de la concertation annexé au présent rapport ;
- Approuver les mesures jugées nécessaires pour tenir compte des enseignements précités et telles qu'exposées dans le présent rapport, et notamment :
 - o Décider de poursuivre les études du projet sur le tracé « rouge » (rues Verlaine-Bourgey-Varda-Esplanade Anthonioz, rues Billon-Salengro-Spréfico-Gaston Berger) en cohérence avec les avis exprimés lors de la concertation préalable,
 - o Décider de mutualiser les stations « Gare de Villeurbanne » et « Route de Genas » en une station unique implantée au Sud de l'infrastructure de T3,
 - o Décider d'approfondir et de finaliser la répartition géographique des stations de tramway sur le tronçon « Grandclément – Doua » dans le cadre des études d'avant-projet,
 - o De poursuivre la concertation continue dans le cadre des modalités exposées ci-dessus.
- Autoriser le Président du SYTRAL à signer tout acte concourant à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Bruno BERNARD